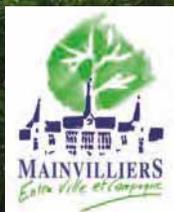


AGENDA 21 • MAINVILLIERS



PLAN D' ACTIONS
2020 - 2026

Agir local, pour un impact global ...



Déchets, Alimentation
Consommation **07**



Énergie,
Mobilité **11**



Préservation de la biodiversité
et des milieux naturels **14**



Épanouissement
de tous **18**

Édito

Un jour, dit la légende amérindienne, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !"

Et le colibri lui répondit :

**"JE LE SAIS,
MAIS JE FAIS MA PART."**



Cette légende aux origines ancestrales illustre avec brio l'état d'esprit dans lequel nous devons aborder les défis majeurs de notre temps. Cela consiste à lutter contre le changement climatique, à favoriser des modes de production et de consommation écoresponsables, à œuvrer pour la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, à veiller à l'épanouissement des êtres humains, à faire de la solidarité intergénérationnelle et celle entre les territoires un axe suffisamment fort permettant, ainsi, une cohésion sociale réelle. Pour mener à bien ces chantiers d'ampleur, les impulsions de l'Etat (ou des Etats) sont indispensables, les mises en œuvre concrètes au niveau des territoires le sont aussi tout en étant complémentaires.

Grâce à votre implication, nous avons pu bâtir un deuxième plan d'actions de notre Agenda 21. Tout comme la première feuille de route qui avait été mise en place dès 2013, ce nouveau plan d'actions a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative patiemment mise en œuvre tout au long de l'année 2019.

Dans le précédent Agenda 21, ensemble, nous avons accompli plusieurs projets ponctuels ou durables pour réduire l'impact négatif de notre système actuel. Nous avons aussi organisé des actions solidaires, environnementales et citoyennes, ouvertes à tous.

Nos efforts ne sont nullement vains :

ils commencent à porter leurs fruits en permettant, notamment, d'initier un changement des mentalités et des modes de fonctionnement dans notre ville. Mainvilliers est l'une des communes du département les plus engagées dans la transition écologique : pour rappel, le label Terre Saine a été attribué à Mainvilliers, en 2017, par la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal.

Instruits par la première expérience, nous avons adapté notre feuille de route pour mieux appréhender les réalités locales, mais aussi pour mieux prendre en compte les nouvelles opportunités et les défis de notre temps.

Dans ce nouvel Agenda 21, les actions s'articulent autour de 4 grands axes :

- *Déchets, Alimentation, Consommation*
- *Energie et Mobilité*
- *Préservation de la biodiversité et des milieux naturels*
- *Epanouissement de tous*

Pour que les actions et objectifs qui charpentent chaque grand axe aboutissent, nous devons agir collectivement. Les gestes individuels sont indispensables et précieux. Néanmoins, la dynamique collective est primordiale pour améliorer ensemble, de manière concrète et durable notre cadre de vie et le préserver pour les générations à venir. Dans cet Agenda 21, la Ville de Mainvilliers s'engage à favoriser les initiatives écologiques et sociales, à encourager le dialogue et les partenariats, à faciliter les expérimentations de dispositifs novateurs. Mais ces actions conçues avec et pour vous doivent évidemment être soutenues et appropriées par les habitants eux-mêmes. Selon les possibilités et capacités de chacun, nous vous invitons à vous investir parce que nous avons tous quelque chose à apporter, à transmettre, à réaliser pour contribuer au défi commun de notre territoire.



Jean-Jacques CHATEL, Maire de Mainvilliers et Aziz BOUSLIMANI, Adjoint au Maire en charge de l'Agenda 21 et de la communication.

La Ville de Mainvilliers et ses agents municipaux doivent également prendre pleinement part à cet effort collectif. Par conséquent, un Agenda 21 « interne » à destination des services de la collectivité orientera de manière plus raisonnable et durable tant les gestes du quotidien que les projets de fond portés par la commune.

Ensemble, construisons durablement un Mainvilliers écoresponsable !

Sommaire

INTRODUCTION 5

MÉTHODOLOGIE :
Un suivi régulier pour gagner en performance 6



AXE 1 • DÉCHETS, ALIMENTATION, CONSOMMATION

1. Créer des jardins partagés
2. Expérimenter la création d'un poulailler urbain
3. Éduquer à une alimentation saine et équilibrée
4. Sensibiliser à la réduction des déchets
5. Sensibiliser au gaspillage alimentaire
6. Installer des plantes comestibles dans les espaces publics
7. Installer des corbeilles de tri dans la ville



AXE 2 • ÉNERGIE ET MOBILITÉ

1. Améliorer le réseau de pistes cyclables
2. Poursuivre l'installation d'abris à vélos
3. Inciter à la marche à pied et améliorer l'accessibilité des PMR (Personne à mobilité réduite)
4. Sensibiliser les familles à l'utilisation des déplacements doux pour venir à l'école
5. Sensibiliser au gaspillage des énergies et encourager à la transition énergétique
6. Sensibiliser à la récupération des eaux de pluie



AXE 3 • PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX NATURELS

1. Maintenir et préserver la biodiversité
2. Sensibiliser les enfants à la biodiversité
3. Poursuivre la protection des espaces et des éléments remarquables
4. Accroître les espaces végétalisés et réduire la place du minéral dans la ville
5. Installer des abris favorables à la biodiversité
6. Continuer de protéger les abeilles
7. Instaurer un projet de végétalisation de la ville
8. Créer une grainothèque



AXE 4 • ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1. Créer des lieux conviviaux ouverts à tous
2. Intensifier l'accès à la culture, le sport, la musique
3. Continuer de développer les activités intergénérationnelles
4. Participer à des actions nationales ou internationales telles que la semaine de la science, la semaine de la biodiversité, etc
5. Organiser et/ou encourager des initiatives d'échange d'objets
6. Œuvrer davantage pour l'attractivité du marché
7. Sensibiliser à la vitesse et aux dangers de la route



ANNEXE 22



Atelier participatif pour la construction de la deuxième feuille de route de l'Agenda 21
Octobre 2019

Intro.

Soucieuse de son environnement et de la qualité de vie de ses habitants, Mainvilliers est résolument engagée dans une démarche de développement durable, se voulant ainsi, une commune à l'avant-poste de la transition écologique. La municipalité consolide son orientation en dotant son Agenda 21 d'une seconde feuille de route pour une période de six années.

L'Agenda 21, MAIS DE QUOI S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

Un Agenda 21, c'est un moyen pour une collectivité de mettre en œuvre un programme de développement durable sur son territoire. C'est également un outil à la disposition de tous et pour tous. Il œuvre pour assurer un développement raisonné et raisonnable tout en prenant en compte le bien-être de la population et la préservation de l'environnement. Il s'agit d'un plan d'action qui englobe de nombreux domaines relatifs aux trois grands piliers du développement durable, à savoir, l'environnement, l'économie et le social. La concertation est une étape importante dans la réalisation du projet car ce programme doit être adapté aux besoins des habitants et aux caractéristiques de la commune.



Ainsi, à l'instar de la première feuille de route, la seconde a été réalisée en concertation avec les citoyens qui ont pu faire part de leurs suggestions tout au long de l'année 2019 à travers des ateliers participatifs et la mise à disposition d'une boîte à idées.

La participation citoyenne associée au travail des services de la Mairie, ont permis de construire ce deuxième volet de l'Agenda 21 qui marque un pas supplémentaire dans la

démarche d'amélioration continue pour le développement durable. Le périmètre communautaire évolue, néanmoins, la commune demeure l'échelon de proximité par excellence : « Penser global, agir local », la formule est plus que jamais d'actualité.

Pour rappel, l'Agenda 21 a d'abord été décliné au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en juin 1992. Parmi les 182 états signataires, la France s'est engagée à entreprendre des politiques de développement durable au niveau national, régional et local.





Parc des Vauroux

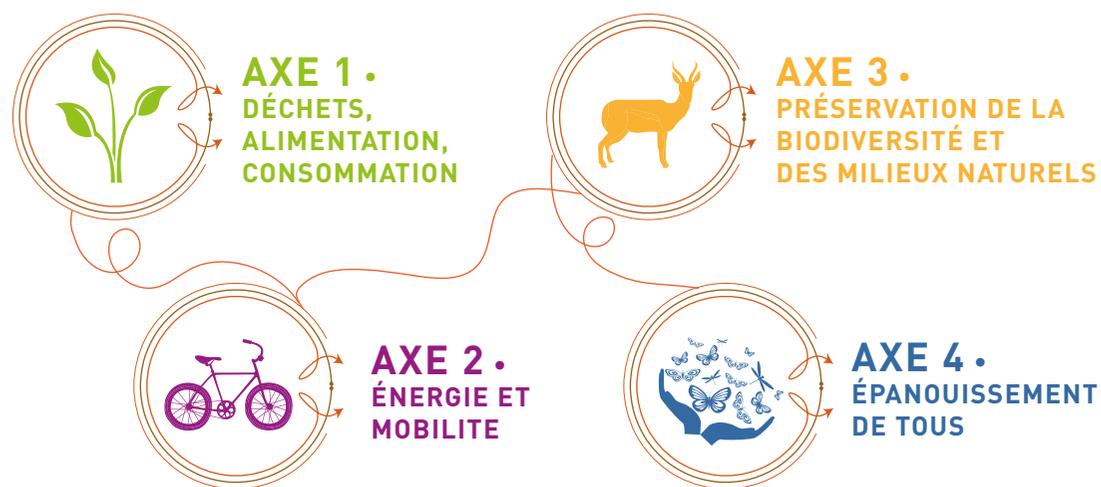
Méthodologie

UN SUIVI RÉGULIER POUR GAGNER EN PERFORMANCE

Chaque action présentée dans les pages qui suivent retranscrit un objectif que la municipalité s'est fixé, en concertation avec les habitants. Chacune d'entre elles nécessite l'implication de tous, à la fois des habitants et des élus.

Les actions seront réalisées au fur et à mesure des 6 prochaines années et seront évaluées régulièrement afin de pouvoir déterminer la réussite ou les axes d'amélioration à entreprendre.

Certaines actions nécessitent un processus long tandis que d'autres peuvent se concrétiser plus rapidement. C'est pourquoi, un bilan synthétique sera réalisé annuellement afin de quantifier les avancées et de mesurer avec des critères d'évaluation l'efficacité de chaque action entreprise.





DÉCHETS, ALIMENTATION, CONSOMMATION



Nos modes de vie et de consommation gaspillent et épuisent les ressources de la planète. Si tout le monde vivait comme les Français, il faudrait 2.7 planètes pour répondre aux besoins de l'humanité. Afin de minimiser l'impact de notre modèle sociétal et pour aller vers un mode de consommation plus soutenable, cet axe cherche à réduire notre empreinte négative sur la planète. Cela consiste à faire prendre conscience au consommateur que nos ressources sont limitées.

AXE.1

Au-delà des ressources, consommer un produit ou un service, c'est également acheter des conditions de travail, des modes de fabrication, d'élimination des déchets ou de promotion qui lui sont liés. L'enjeu de cet axe est de sensibiliser le consommateur à l'ensemble du cycle de vie d'un produit et de l'orienter vers des modes de consommation plus respectueux de la nature. Cette réflexion doit également être menée sur l'évaluation des besoins réels du consommateur ainsi que sur la réduction des déchets. En effet, on qualifie de « bon déchet » un déchet qui n'est pas produit. Il existe un ensemble d'actions possibles pour changer notre façon de vivre et ainsi préserver l'avenir de la planète. Cet ensemble d'actions est soutenu par les campagnes d'information qui nous incitent à mieux définir nos besoins et à consommer autrement, notamment en choisissant des produits dotés d'un écolabel officiel, issus du commerce équitable ou de l'agriculture locale ou encore en consommant de manière raisonnée pour éviter le gaspillage.

Pour limiter notre impact plusieurs solutions existent. Les actions présentées ci-après tentent de répondre à cette problématique.



Jardins familiaux de Mainvilliers

01. CRÉER DES JARDINS PARTAGÉS

Objectifs : Porté par une ou plusieurs associations, il s'agit d'inciter la population à produire ses propres fruits et légumes pour réduire le bilan carbone et la production d'emballages. Connaître l'origine des produits que nous consommons. Développer et partager des connaissances et des savoirs avec les autres jardiniers. Installer des composteurs pour les déchets organiques et diminuer la production de déchets.



Poules © Freepik

02. EXPÉRIMENTER LA CRÉATION D'UN POULAILLER URBAIN

Objectifs : Porté par une ou plusieurs associations, il s'agit de permettre aux habitants des logements collectifs de recycler leurs déchets organiques en les déposant au poulailler tout en sauvant des poules de réforme ou de batterie issues de l'élevage industriel.



03. ÉDUQUER À UNE ALIMENTATION SAINTE ET ÉQUILIBRÉE

Objectifs : Apprendre à reconnaître et à consommer les fruits et légumes de saison. Se fournir au maximum en produits locaux pour soutenir l'économie locale et réduire l'impact carbone de notre alimentation. Réduire sa consommation de viande, de poisson et de laitage afin de préserver les ressources de la planète. Savoir reconnaître les différents labels alimentaires existants.



04. SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Objectifs : En lien avec l'agglomération chartraine, inciter à la consommation responsable en réduisant au maximum la production de déchets. Former aux pratiques zéro-déchet et à la fabrication maison de certains produits. Favoriser l'utilisation de produits réutilisables et bannir le « tout jetable ». Apprendre progressivement à changer ses pratiques et ses comportements d'achat.



05.

SENSIBILISER AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Objectifs : Réduire le gaspillage alimentaire en sensibilisant sur les pratiques d'achat, les possibilités d'accommodation des restes, les dates de consommation. Apprendre à acheter uniquement les quantités nécessaires et faire des courses plus régulièrement afin de favoriser les produits frais et éviter le gaspillage alimentaire. Éveiller les enfants à l'importance de goûter les différents aliments.



Installation de gâchis-pain dans les écoles



06.

INSTALLER DES PLANTES COMESTIBLES DANS LES ESPACES PUBLICS

Objectifs : Permettre l'accès direct et gratuit à des plantes aromatiques et comestibles en installant des cultures accessibles à tous. Inciter à l'entretien et à la cueillette de la production et apprendre aux enfants à reconnaître les différentes plantes comestibles.

07.

INSTALLER DES CORBEILLES DE TRI DANS LA VILLE

Objectifs : Rendre possible le tri des déchets à tous les niveaux à commencer au sein de l'espace public. Proposer des corbeilles permettant de sensibiliser et d'inciter au tri et avoir une ville plus propre et agréable. Expérimenter dans un premier temps les corbeilles double bac au niveau des centres commerciaux et responsabiliser chacun pour gagner en civisme et en citoyenneté.

ÉNERGIE ET MOBILITÉ

La préservation de l'environnement et de notre santé implique une diminution de la pollution. Face à cet impératif, la nouvelle feuille de route de l'Agenda 21 réitère ses encouragements en prônant l'écomobilité. Chaque acte citoyen pour adopter la marche à pied, le vélo, la trottinette ou les transports en commun, contribue à l'effort collectif de diminution des gaz à effet de serre. Des infrastructures adaptées à ces nouveaux modes de déplacement doivent en faciliter leurs usages. De plus, les déplacements doux contribuent à réduire les nuisances sonores et la congestion et donc à améliorer la qualité de vie en ville.



AXE.2

Dans un même registre, l'utilisation des énergies fossiles et des ressources naturelles doit être minimisée afin de réduire les émissions de CO2 et de protéger les milieux vivants et la santé de chacun. La rénovation énergétique mais aussi la sensibilisation à la déperdition énergétique sont des leviers possibles pour diminuer notre consommation et réduire le taux de pollution engendré. Chacun peut agir à son niveau pour limiter le réchauffement de la planète et protéger son cadre de vie, son bien-être et celui des autres.



Nouvelles liaisons cyclables

01. AMÉLIORER LE RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES

Objectifs : En lien avec les services de l'Agglomération, inciter les habitants à utiliser un mode de déplacement doux en général et le vélo en particulier, notamment pour les courts trajets afin de fluidifier la circulation et d'améliorer la qualité de l'air. Prendre soin de sa santé en se déplaçant à vélo. Faire des économies en réduisant le coût de sa facture carburant. Sécuriser les parcours déjà existants.

02. POURSUIVRE L'INSTALLATION D'ABRIS À VÉLOS



Objectifs : Faciliter les déplacements à vélo en particulier pour les petites distances en mettant à disposition davantage d'abris et de supports à vélos dans l'espace public mais aussi au sein des bâtiments municipaux tel que les écoles.

03. INCITER À LA MARCHÉ À PIED ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PMR (PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE)

Objectifs : Rendre sa place au piéton dans la ville en améliorant les aménagements et en sécurisant les cheminements piétons dans les secteurs les plus accidentogènes. Inciter à la marche et mettre en avant ses bienfaits pour la santé. Végétaliser les parcours piétonniers pour les rendre plus agréables.



Déplacements doux sur les voies partagées

04. SENSIBILISER LES FAMILLES À L'UTILISATION DES DÉPLACEMENTS DOUX POUR VENIR À L'ÉCOLE

Objectifs : Inciter les enfants vivant à proximité des écoles à venir à pied, à vélo ou en trottinette. Sensibiliser les enfants à la circulation des vélos et des piétons en ville et éduquer aux droits et devoirs du piéton.

05. SENSIBILISER AU GASPILLAGE DES ÉNERGIES ET ENCOURAGER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Objectifs : Apprendre à réduire sa consommation énergétique à travers des astuces et des conseils au quotidien. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution et diminuer la facture énergétique de son foyer. En lien avec l'agglomération, proposer des solutions aux habitants sur les économies d'énergies pour améliorer la qualité de vie et réduire les dépenses des foyers tout en contribuant à la réduction des émissions de CO2.



Balade thermographique – Janvier 2020



Récupérateurs d'eau de pluie

06. SENSIBILISER À LA RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Objectifs : Économiser la ressource en eau en utilisant les eaux pluviales pour arroser et entretenir son jardin, son potager ou ses plantes d'intérieur et réduire le montant de sa facture. Informer les habitants et animer des ateliers sur la ressource en eau.



PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES MILIEUX NATURELS



Face à l'ampleur de l'érosion de la biodiversité et à toutes les menaces qui pèsent sur elle, il est urgent de prendre des mesures de protection et de conservation pour limiter la disparition des espèces. En effet, le rythme actuel d'extinction des espèces faunistiques et floristiques est largement attribuable aux activités humaines.

AXE.3

La disparition de la biodiversité est liée à cinq grandes causes : la destruction des espaces naturels, la réduction et la fragmentation des habitats (urbanisation croissante, aménagements publics...), la surexploitation des ressources (surpêche, déforestation, agriculture intensive, braconnage...), la pollution de l'eau, des sols et de l'air, l'introduction d'espèces exotiques invasives (frelon asiatique, moustique tigre...) et enfin le changement climatique qui modifie les conditions de vie des espèces. C'est bien souvent la combinaison de ces cinq facteurs qui menace la biodiversité.

01. MAINTENIR ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Objectifs : Préserver les liaisons naturelles encore existantes afin de permettre aux espèces faunistiques et floristiques de croître. Créer de nouvelles connexions par des aménagements adaptés et protéger les liaisons existantes dans les documents d'urbanisme. Poursuivre la plantation d'espèces locales dans la gestion des espaces verts.



Semaine de l'arbre 2018



Sentier nature de Seresville

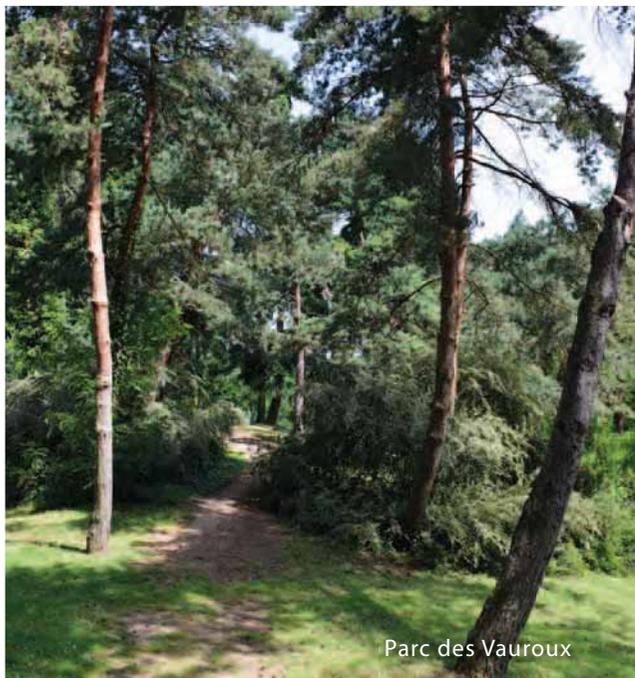
02. SENSIBILISER LES ENFANTS À LA BIODIVERSITÉ

Objectifs : Mener des actions dans les écoles, sur les temps périscolaires et à l'accueil de loisirs afin d'expliquer l'importance de la biodiversité aux enfants. Faire connaître les différents moyens pour protéger la biodiversité et la nature au quotidien

03.

POURSUIVRE LA PROTECTION DES ESPACES ET DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Objectifs : Recenser les espaces et éléments naturels majeurs de la ville (arbres, parcs, mares...). Informer sur l'existence d'éléments naturels importants et adapter les documents d'urbanisme afin de protéger ces espaces.



04.

ACCROÎTRE LES ESPACES VÉGÉTALISÉS ET RÉDUIRE LA PLACE DU MINÉRAL DANS LA VILLE

Objectifs : Introduire plus d'espaces végétalisés dans les futurs projets urbains. Planter des arbres et des essences locales. Rendre la ville plus agréable en la végétalisant et les cours d'écoles plus accueillantes en réintégrant des espaces verts. Augmenter les espaces végétalisés pour mieux supporter les fortes températures l'été et protéger du froid l'hiver.

05.

INSTALLER DES ABRIS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Objectifs : Protéger la biodiversité et l'aider à se développer en installant des éléments favorisant son évolution. Recréer des habitats et des milieux adaptés à la faune au sein de la ville et transmettre des connaissances sur les espèces aux habitants à l'aide de panneaux informatifs.



06. CONTINUER DE PROTÉGER LES ABEILLES

Objectifs : Poursuivre la protection des abeilles notamment en partenariat avec l'association « l'Abeille Eurélienne » en entretenant et en développant le nombre de ruches déjà présentes sur la commune.

07. INSTAURER UN PROJET DE VÉGÉTALISATION DE LA VILLE

Objectifs : Permettre aux habitants de végétaliser leur ville, leur quartier en délivrant un permis de végétaliser en fonction du projet présenté. Cela peut passer par l'installation d'une jardinière au coin de sa rue, par la plantation d'une plante grimpante sur un mur ou encore la transformation d'un potelet en installation végétale, etc.



08. CRÉER UNE GRAINOTHÈQUE

Objectifs : Porté par une association, il s'agit de créer une grainothèque dans la ville afin de permettre aux habitants d'échanger des semences et de préserver les variétés anciennes. Rendre disponible des semences qu'on ne trouve pas dans le commerce. Développer l'approvisionnement local et faciliter la rencontre et l'échange de savoirs.



ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

Le développement durable passe aussi par le bien-être des citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour chacun d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, éducation, travail, culture etc. Plusieurs enjeux sont regroupés dans cette thématique tels que la lutte contre l'exclusion, la solidarité entre tous ou encore la valorisation du territoire.

AXE.4

Enjeu majeur du développement durable, l'épanouissement de la population garantie son implication dans les problématiques sociales et environnementales. Le cadre de vie et l'accès à la culture sont des composantes primordiales de cet épanouissement. De même, il est important que chaque Mainvillois devienne acteur de la vie de sa commune pour l'enrichir. Cela consiste à donner à chacun le moyen de participer à la vie citoyenne en favorisant l'échange et le partage afin d'offrir un visage toujours plus humain à notre ville, tout en soutenant la construction d'un projet de territoire.

Sensibiliser et éveiller les consciences pour assurer un avenir meilleur et solidaire, c'est là que se situe certainement le pilier le plus important du développement durable. En effet, on peut résumer sa philosophie au fait qu'il s'agit d'un développement qui respecte l'homme sans sacrifier son environnement. Car tous les êtres vivants, y compris les Hommes, interagissent les uns avec les autres et dépendent des ressources naturelles. Les écosystèmes fournissent quantité de biens et services à l'Homme, à la fois pour son alimentation, pour ses équipements et pour sa santé. L'enjeu actuel est donc de privilégier une cohabitation harmonieuse entre les Hommes et la nature à travers deux volets principaux : la sensibilisation et l'action.



Cross et biathlon - Octobre 2019

01. CRÉER DES LIEUX CONVIVIAUX OUVERTS À TOUS

Objectifs : Permettre aux habitants de se rencontrer, de partager, d'échanger. Ouvrir des espaces permettant de créer du lien social. Encourager tout un chacun à trouver les lieux d'aide et d'écoute qui lui sont adaptés mais aussi les lieux stimulant l'expression des idées, des envies et des aspirations.



Rencontre entre le CME
(Conseil Municipal des Enfants) et le foyer
restaurant au jardin solidaire - Juin 2019

02. INTENSIFIER L'ACCÈS À LA CULTURE, LE SPORT, LA MUSIQUE

Objectifs : Rendre accessible à tous les activités sportives et culturelles en organisant des événements festifs et gratuits. Soutenir les jeunes dans leurs passions et dans le développement de nouvelles capacités et les inciter à découvrir davantage.

03. CONTINUER DE DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Objectifs : Conforter la possibilité aux jeunes et aux moins jeunes de se rencontrer et de se retrouver. Développer le lien social entre générations et accroître l'esprit de solidarité et d'entraide. Favoriser l'échange de savoirs entre générations et rompre avec l'isolement.

04.

PARTICIPER À DES ACTIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES TELLES QUE LA SEMAINE DE LA SCIENCE, LA SEMAINE DE LA BIODIVERSITÉ,

...

Objectifs : Communiquer autour des événements nationaux ou internationaux pour sensibiliser et/ou informer les habitants. Favoriser l'accès à des activités et des animations à thème en garantissant la possibilité pour tout volontaire de s'impliquer.



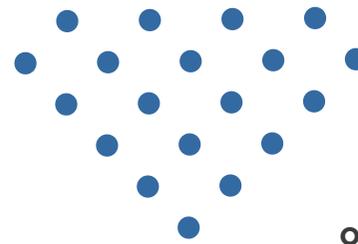
05.

ORGANISER ET/OU ENCOURAGER DES INITIATIVES D'ÉCHANGE D'OBJETS

Objectifs : Permettre aux habitants de se rencontrer et d'échanger des objets à travers un événement festif. Promouvoir le réemploi et la deuxième vie des objets afin de réduire la quantité de déchets et la surconsommation.

06.

ŒUVRER D'AVANTAGE POUR L'ATTRACTIVITÉ DU MARCHÉ



Objectifs : Relancer la dynamique du marché hebdomadaire en améliorant la disposition des stands et en proposant une offre plus variée.



07.

SENSIBILISER À LA VITESSE ET AUX DANGERS DE LA ROUTE

Objectifs : Éduquer aux dangers de la route. Sensibiliser les conducteurs à la vitesse. Réduire la vitesse à travers des aménagements urbains adaptés et sécuriser le cadre de vie. Rendre la ville plus sûre et plus respectueuse des citoyens entre eux.

Annexe

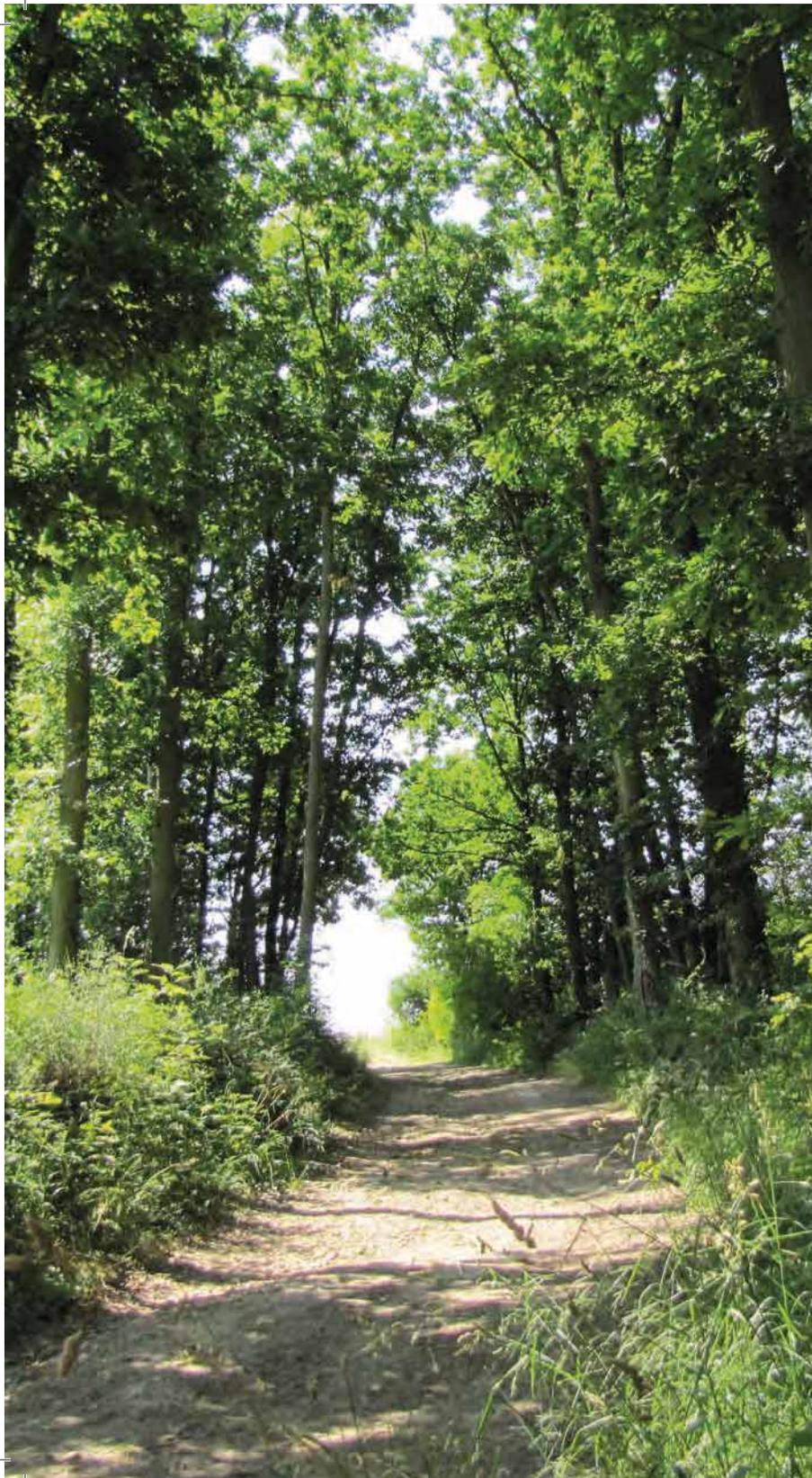
Le champ d'action de l'Agenda 21 est étendu, néanmoins, certains défis ne relèvent pas de la compétence de la commune. La communauté d'agglomération Chartres Métropole représente dès lors l'interlocuteur pour œuvrer en faveur du développement durable sur certains domaines précis.

Lors des étapes de concertation avec les habitants, certaines demandes concernaient les leviers d'action à la disposition de Chartres Métropole :

- **Augmenter les fréquences des passages du réseau Filibus**
- **Réduire et adapter la luminosité de l'éclairage public**
- **Encourager la rénovation énergétique des logements**



La municipalité se charge de transmettre ces demandes aux services compétents de la communauté d'agglomération.



Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





LUTTER CONTRE
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENSEMBLE, CONSTRUISONS
DURABLEMENT



INITIATIVES ÉCOLOGIQUES
ET SOCIALES



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Aziz Bouslimani

RÉDACTION :

Cécile Karcher

VILLE DE MAINVILLIERS

Hôtel de ville Place du Marché
CS 31101 – 28305 Mainvilliers Cedex
Tél : 02 37 18 56 80
Courriel : mairie@ville-mainvilliers.fr

RÉALISATION / CONCEPTION :

Studio de Royer
1 Rue du 19 Mars 1962
28630 Le Coudray
Tél : 02 37 34 35 00
Courriel : studio@deroyer.fr

IMPRESSION :

TOPP Imprimerie
5, ZA Croix Saint Mathieu
28320 Gallardon
Tel : 02 37 31 08 00



AGENDA 21

Mainvilliers



IMPRIM'VERT* © 2019 - 6219

Démarche de diminution de l'impact environnemental